

# RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

## SÉANCE DU JEUDI 19 Octobre 2017

Le Conseil d'École de Québriac s'est réuni le jeudi 19 Octobre 2017 à 18 h00, sous la présidence de Mme Hemme, directrice de l'école par intérim.

Étaient invités:

- **Le représentant de la commune et deux conseillers municipaux :**

❖ Mr Chateaugiron, maire et Mme Bauguil, Mme Lebreton : conseillères municipales

- **L'IEN :**

❖ Mr Vinçot

- **Le DDEN :**

❖ Mme Duc-Maugé

- **Les représentants élus des parents d'élèves :**

❖ Mmes Eloy-Guittot, Duperray, Vrot, Levrel, Blatier, Huet, Le Vot, Cordier; Mrs Marchand, Yahiaoui, Cloître, Dufour.

- **Les enseignants :**

❖ Mmes Hervault, Allain, Lacorre, Duda, Hemme (directrice remplaçante), Quénéa, Lesueur (directrice); Mrs Chénais, Cressard.

**Excusés** : Mr Chateaugiron, Mr Vinçot, Mr Cloître, Mr Dufour, Mme Duperray, Mme Quénéa, Mr Chénais, Mme Lesueur.

**Secrétaires de séance** : Mme Duda et Mme Cordier.

L'ordre du jour est abordé comme il suit :

1. **Elections des parents d'élèves : bilan et présentation des parents élus**
2. **Année scolaire 2017/2018 : équipe enseignante, effectifs et répartitions et organisation au sein de l'école**
3. **Vote du règlement intérieur**
4. **Règles de sécurité : Exercice incendie**
5. **Présentation des projets pédagogiques et sorties prévues**
6. **Questions diverses**

**Rappel : Quelques points de règlement sur l'organisation du conseil d'école**

Le conseil d'école est une instance de dialogue au sein de la communauté éducative. Il vote et établit le règlement intérieur de l'école. Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, en particulier les heures d'entrée et de sortie des classes. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Il s'occupe des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, l'utilisation des moyens alloués à l'école, des conditions d'intégration des élèves handicapés, des activités périscolaires (TAP, restauration, étude...)

Les membres du conseil d'école appelés à voter sont les parents élus titulaires, soit 6 votants, correspondant au nombre de classes.

Le DDEN, les représentants de la mairie ainsi que les parents suppléants ne peuvent pas participer au vote.

### **Point n° 1 : Compte rendu des élections des parents d'élèves**

Dans l'ordre d'inscription, les 6 premiers sont titulaires et les 6 suivants suppléants. Lorsqu'un parent titulaire ne peut se rendre disponible, il fait appel à un suppléant.

Electeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins nuls ou blancs	Suffrages exprimés
248	64	0	64

Soit un taux de participation de 25,8% contre 36 % l'année dernière. Mme Hemme a refait le mot distribué aux parents pour le vote par correspondance en essayant de le rendre plus clair. Ainsi peut-être que plus de parents voteront l'année prochaine.

La liste élue est composée de 6 parents titulaires et de 6 suppléants :

- ❖ Titulaires : Mr Yahiaoui, Mme Blatier, Mme Levrel, Mme Huet, Mr Cloitre, Mr Marchand
- ❖ Suppléants : Mme Le Vot, Mr Dufour, Mme Eloy, Mme Duperray, Mme Vrot, Mme Cordier

Mme Hemme demande s'il serait possible de faire un trombinoscope des représentants de parents d'élèves comme l'an dernier. Mme Blatier lui répond que cela est prévu.

Les parents élus sont les représentants de parents : ils devront recevoir les questions et les communiquer à la directrice au plus tard 10 jours avant chaque conseil d'école. La directrice transmet aussitôt les questions destinées à la mairie. La directrice invite tous les parents à lire les comptes rendus du conseil d'école sur le panneau d'affichage ainsi que sur le site de la mairie et à adresser leurs questions tout au long de l'année à leurs représentants.

### **Point n°2 : Année scolaire 2017- 2018: Equipe enseignante, effectifs et répartitions, organisation**

En élémentaire, nous avons inversé les jours entre le cycle 2 et le cycle 3 : Les CP/CE1 et CE1/CE2 terminent à 15h30 le mardi et le vendredi et à 16h30 le lundi et jeudi.

Les CM1 et les CM2 finissent à 15h30 le lundi et le jeudi et à 16h30 le mardi et le vendredi.

Quand ils terminent à 16h30, ils ont une demi-heure de TAP de 14h à 14h30.

Les maternelles terminent tous les jours à 15h45 avec  $\frac{3}{4}$  d'heures de TAP jusqu'à 16h30.

La mairie va très bientôt lancer une réflexion sur les rythmes scolaires : elle va sonder les parents pour savoir qui souhaiterait revenir à la semaine de 4 jours. Un comité de pilotage va être réuni le 16 novembre. Mme Lebreton explique qu'il y aura un sondage auprès des parents avec un retour possible début décembre. Elle précise que le retour à l'inspection devra être fait pour le 15 janvier.

Mme Hemme précise que l'on devra voter en Conseil d'école pour ou contre le retour à la semaine de 4 jours. Elle propose de faire un conseil d'école exceptionnel en décembre. Mme Lebreton précise que le comité de pilotage qui comprend des membres de la mairie, des parents, des enseignants travailleront sur de nouveaux plannings si on revient à la semaine en 4 jours.

Petit aparté sur le changement du calendrier des vacances de printemps : elles débuteront le 25 avril et les élèves reprendront l'école le 14 mai.

Nous avons accueilli Mme Quénéa qui assurera la décharge de Mme Lesueur le mardi ainsi que 9 mercredis matin dans l'année. Elle remplace également Mme Lesueur le lundi, jour de son temps partiel.

Mr Cressard est brigade (remplaçant) rattaché à l'école. Il a assuré ma décharge jusqu'aux vacances de la Toussaint et il a également remplacé Mme Lesueur dans sa classe de MS/GS le jeudi et le vendredi.

Mme Sandrine Lacorre a remplacé Mr Chénais en cm2 et ce jusqu'aux vacances de la Toussaint. Il revient après les vacances. Mme Lesueur revient également le 6 novembre.

En janvier, les effectifs seront les suivants :

classes	enseignants	effectifs	répartitions
TPS/PS/MS	Mme Hervault C.	30	10 TPS/ 15 PS/ 5 MS
MS/GS	Mme Lesueur P.	29	10 MS/ 19 GS
CP/CE1	Mme Allain G.	26	17 CP/ 9 CE1
CE1/ CE2	Mme Duda T.	27	9 CE1/ 18 CE2
CE2/ CM1	Mme Hemme A.	27	27 CM1
CM1/ CM2	Mr Chénais F-X	27	27 CM2

Notons l'arrivée d'une famille de 3 enfants après les vacances de la Toussaint : 1 CE1, 1 CE2, 1 MS ; une autre famille en janvier : 1 MS et 1 CE2.

Total des élèves par niveau :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
10	15	15	19	17	18	18	27	27

**Maternelle : 59 élèves**

**Elémentaire : 107 élèves**

**Soit un total de 166 élèves.**

L'équipe enseignante est également accompagnée d'une AVS (Aide à la Vie Scolaire): Bérengère Courtin. Nous n'avons à ce jour 2 élèves pouvant bénéficier d'une AVS.

Les AVS aident à la prise en charge d'enfants pour lesquels la Maison du handicap a jugé nécessaire l'accompagnement sur le temps scolaire.

### Organisation de l'école

#### ❖ ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

Les CP/CE1 : avec Audrey Hemme : pendant qu'elle prend les élèves en anglais 2 fois  $\frac{3}{4}$  d'heures, Géraldine Allain prend les cm1 en géométrie et en sport.

Les CE1/CE2 : avec Tiphaine Duda

Les CM1 : avec Audrey Hemme

Les CM2 avec F-X Chénais

#### ❖ AUTRES DÉCLOISONNEMENTS

Mme Hervault récupère les 10 MS de la classe de Mme Lesueur avec ses 5 MS de 13h50 à 15h00. Mme Lesueur garde les 19 GS. Elles organisent des ateliers autour de 2 domaines : mobiliser le langage dans toutes ses dimensions et construire les premiers outils pour structurer sa pensée.

#### ❖ ÉTUDE (temps périscolaire)

L'étude est proposée aux CP, CE1, CE2 des classes de Mmes Allain et Duda, les lundis, mardis et jeudis de 17h15 à 17h45. Elle est encadrée par Sylvie Merleau le mardi et Isabelle Menuet les lundis et jeudis dans la classe des CM2. L'étude se faisait avant dans la classe des TAP mais sans tables individuelles ce n'est pas facile pour les enfants de se concentrer. En plus les élèves de CM ont leur matériel et leurs référentiels dans la classe. C'est plus facile.

L'étude est proposée également aux CM1 et CM2 des classes de Mme Hemme et de Mr Chénais. Elle est encadrée par Christelle ROUAULT les lundis, mardis et jeudis dans la classe des CM1.

### ❖ CANTINE (temps périscolaire)

Répartition des 2 services de cantine proposée par la mairie :

- 1er service : PS - MS - GS (12h15/13h)
- 2ème service : CP- CE1 – CE1- CE2 et CM1-CM2 (13h/13h45)

### ❖ MÉDECIN SCOLAIRE

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 30 juin 2013 ont eu un bilan de santé. Les familles concernées ont reçu un mot dans le cahier de liaison de la part du médecin PMI. Cela concerne les élèves de PS de début d'année de la classe de Mme Hervault et de MS de fin d'année de Mme Lesueur. Mme Blatier demande comment cela se passe quand un élève est absent le jour de la visite. Mme Hemme répond qu'elle va poser la question au médecin de la PMI.

Mme Duchemin, infirmière scolaire, prendra en charge les élèves du CP au CM2 pour lesquels l'équipe enseignante s'interroge. Mme Wagneur, psychologue scolaire pourra en outre, éventuellement venir observer en classe.

### **Point n° 3 : Vote du règlement intérieur**

Vote du règlement :

Nombres de votants : 12      Vote pour : 12      Vote contre : 0      Abstentions : 0

Aucun point du règlement intérieur n'a été modifié. Celui-ci a été transmis aux élèves la semaine de la rentrée. Ce règlement était à conserver sauf le coupon au bas du document qui est à détacher et à retourner dans le cahier de liaison.

### **Point n°4 : Règles de sécurité : Exercice incendie**

L'école se doit d'être fermée en permanence sur le temps scolaire. L'entrée s'effectue ainsi au 28 rue de la liberté. Si votre enfant doit s'absenter sur des temps scolaires (pour des rendez-vous médicaux ou autres), il faut sonner au petit portail pour que l'on vous ouvre à distance. De même, les élèves doivent tous être en classe à 8h45, heure du début des cours. Le grand portail est donc fermé à cette heure. En cas d'arrivée tardive, vous devez sonner au petit portail ou ressortir par cette même issue (au cas où vous seriez toujours à l'école).

Un premier exercice incendie a été effectué dans l'école le lundi 9 octobre 2017 à 12h05. Les enseignants étaient prévenus et il n'y avait pas d'obstacles. Tout le monde est sorti dans les temps.

Le but de cet exercice est d'améliorer l'organisation en s'entraînant aux conduites adaptées. Question à la mairie : Mme Hemme demande si la mairie se doit elle aussi de faire ces exercices sur le temps périscolaire. Mme Lebreton répond qu'elle va se renseigner auprès du maire. Mme Hemme demande si cela est normal qu'il n'y ait pas de détecteur de fumée dans l'école. Mme Lebreton va se renseigner. Mise en place de l'alarme dans l'école : Mme Hemme demande si elle se fera pendant les vacances de la Toussaint et si oui à quelles dates. Il est prévu d'installer cette alarme les 26 et 27 et 31 octobre. Mme Allain et Mme Hemme prendront rendez-vous avec la société le 31 octobre pour connaître le fonctionnement de l'alarme. Elles pourront ainsi informer leurs collègues.

### **Point n°5 : Projets pédagogiques et sorties**

Les classes de CE1/CE2, CM1 et CM2 ont été au cinéma de Combourg dans le cadre du festival Cin'école. Les CE1/CE2 y sont allés le mardi 17 octobre pour voir « Les p'tits explorateurs ».

Les élèves de CM1 et CM2 y sont allés le lundi 16 octobre pour voir « Le grand méchant renard ». Ils se rendront deux autres fois au cinéma dans le cadre de ce festival.

Les TPS/MS/GS iront le 13 novembre au matin au théâtre de poche à Hédé, pour participer à un atelier/spectacle. Ils participeront à un projet pêche en avril, mai.

Les classes de CP/CE1 et de CM1 iront à la patinoire au mois de janvier pour 7 séances, le mercredi matin.

Les élèves de CM1 auront 10 séances d'escrime avec un intervenant et Mme Allain (dans le cadre du décloisonnement d'anglais) en mars-avril.

Les élèves de CP/CE1 feront un projet poterie avec un atelier avec un intervenant.

Les élèves de CM1/CM2 participeront à la cérémonie du 11 novembre : ils liront des textes et témoignages.

Les élèves de CM1 et de CM2 ont participé à la dictée organisée par l'association ELA : association européenne contre les leucodystrophies.

C'est avant tout un message de solidarité. Elle a eu lieu le lundi 16 Octobre. Cette dictée est rédigée par Leïla Slimani, prix Goncourt 2016, écrivain et journaliste franco-marocaine.

Cela se passe partout en France, le même jour. Cela marque le lancement officiel de la semaine ELA.

Plus tard dans l'année pour la même association ces élèves participeront à « Mets tes baskets », un évènement sportif et solidaire.

Les élèves des classes de TPS/PS/MS, MS/GS et CP/CE1 assisteront à un spectacle à l'école le 2 février avec la cie la Malle Théâtre.

L'enseignante de la classe de CE1/CE2 fera intervenir une illustratrice et un écrivain pour un projet d'écriture et d'arts plastiques.

Les classes de CE1/CE2, CM1 et CM2 participent au Prix des Incorruptibles.

Nous ferons à nouveau le journal d'école qui paraîtra trois fois dans l'année.

Projets avec le SMICTOM : la colonne de papiers, le zéro % gaspillage avec la cantine, l'installation d'un poulailler au village de la Noé. Pour ce projet de 0% de gaspillage à la cantine, Mme Lebreton explique qu'est prévue une réunion de lancement. Elle lance un appel à des parents qui seraient volontaires. Cette réunion aura lieu le 23 novembre de 14h30 à 15h30. Il y aura des pesées faites à la cantine, une formation auprès du personnel de la cantine. Suite au travail mené sur le terrain il y a aura une réunion de restitution.

En ce qui concerne la colonne de papier, Mme Lebreton précise que des flyers seront distribués sur toute la commune, campagne incluse.

D'autres projets sont en cours. Nous vous en parlerons lorsqu'ils seront confirmés.

### **Point n°6 : questions diverses**

#### **• Quel seront les projets ou les thématiques pour les TAP, serait-il possible que la responsable des TAP soit présente à la réunion du conseil ?**

Pour les 2 classes de maternelle : 45 minutes de TAP par jour, l'idée est toujours de privilégier des activités extérieures par beau temps (vélo, trottinettes, jeux de ballons ...) et diverses activités manuelles intérieures (bricolage, thème autour de la feuille pour les MS – GS).

#### Pour les élémentaires :

- Christelle : thématique cuisine tout au long de l'année scolaire (livre de recettes, préparation de recette, atelier cuisine avec Anne-claire la cuisinière au restaurant scolaire et bricolage/ activités manuelles sur le thème de la cuisine).

- Elizabeth : activités manuelles, et la thématique sur l'intergénérationnel (Village Courtil Noé)

- Aurélia : qui remplace Marine depuis peu : activités manuelles et jeux collectifs.

Toutes ces activités seront détaillées au prochain comité de pilotage rythmes scolaires du 16 novembre 2017 et un compte rendu sera effectué sur le site internet.

De plus, pour communiquer sur les activités réalisées, les classes de maternelle le feront sous forme d'affichage aux portes.

Pour les élémentaires, un cahier de suivi TAP a été mis en place pour laisser une trace des activités réalisées.

Pour les intervenants sollicités : Mme HOIUSBINE : yoga (1ères séances en octobre et autres séances seront programmées dans l'année)

Mme et Mme REBIGNY : association OSMODE (éclusiers de Québriac) : Création de jeux en bois et terre cuite (décembre 2017 et janvier 2018)

Mr ROYAN : (Grand-père des enfants Viel) : Arbre généalogique ludique sur 4 générations (d'avril à juin 2018).

Les intervenants interviendront auprès des élémentaires. D'autres pistes d'intervenants sont à l'étude.

La coordinatrice périscolaire ne sera pas présente au conseil d'école car son rôle est avant tout de s'occuper de tout ce qui concerne le périscolaire. Et le conseil d'école est une instance qui a pour vocation d'aborder avant tout le scolaire et de manière ponctuelle le périscolaire (les élus sont présents pour ce qui concerne le périscolaire).

Christelle ROUAULT est présente aux comités de pilotage rythmes scolaires et est déjà beaucoup sollicitée pour des rencontres intervenants et réunions mairie.

● **Serait-il possible d'avoir une boîte aux lettres à côté du panneau d'affichage pour que les parents puissent poser les questions de façon anonyme ?**

Jusqu'à l'été 2017 et depuis plusieurs années déjà, il y avait 3 boîtes aux lettres à l'école en face de la Halte-garderie. (1 boîte aux lettres école, 1 boîte aux lettres APE et 1 boîtes aux lettres « boîte à idée »). Ces boîtes aux lettres ont été vandalisées le 1er jour des vacances d'été.

Il y avait un peu de courrier dans chacune (du courrier depuis 2014 pour APE et un seul courrier de 2012 dans la boîte à idée). Ces 2 boîtes aux lettres servaient très peu et le peu de courrier qui y était déposé n'était pas relevé.

Ainsi 1 seule boîte aux lettres a été réinstallée : celle de l'école. Il est tout à fait possible, pour les parents le souhaitant, de déposer des questions dedans de manière anonyme ; car le courrier est bien relevé régulièrement par l'école.

Les parents demandent s'il ne serait pas possible de mettre une boîte spéciale « Représentants de parents » près du panneau d'affichage à l'entrée du grand portail. Mme Lebreton va se renseigner.

● **Est-ce que les comptes rendus du conseil d'école pourraient être mis en ligne sur le site de la mairie juste après qu'il soit établi ?**

Oui il est possible que les comptes rendus des conseils d'école soient mis en ligne sur le site internet de la mairie. Cela s'est déjà fait sur les années passées. Il faut que ces comptes-rendus soient transmis à Isabelle à la Mairie, afin qu'elle puisse les mettre en ligne.

● **Serait-il possible que l'inscription à la cantine soit faite par internet ?**

Non, cela n'est pas envisageable pour l'instant. Le logiciel de facturation actuel ne le permet pas. L'inscription papier se passe bien de manière générale. Il peut arriver que quelques parents oublient d'inscrire leurs enfants à la cantine, alors ils font un mail ensuite à la mairie (cela est vraiment très rare). L'inscription par internet pourrait aussi entraîner des oublis ... Il faut savoir qu'il y a un double contrôle des inscriptions cantine : l'inscription au tableau et le fait de badger des enfants en cantine ensuite. Cela permet d'éviter des oublis dans les 2 sens et d'avoir des problèmes de facturation.

● **Comment améliorer la sécurité à l'entrée de l'école, puisque les flèches ne semblent pas**

## **avoir résolu le problème ? (une barrière avait déjà été évoquée l'année précédente et un sens interdit) ?**

En ce qui concerne la sécurité parking, le fléchage au sol fonctionne plutôt bien et la grande majorité des véhicules suivent le sens du fléchage (entrée/sortie). Cela a été et est toujours constaté visuellement par Mme Lebreton, qui a passé du temps à observer les entrées : sorties des véhicules sur les moments de forte fréquentation du parking (matin et soir). Ce point a également été remonté par plusieurs parents et plusieurs agents interrogés à ce sujet. Le secrétaire de Mairie suit aussi cela de près et a eu les mêmes retours. Il peut arriver, ponctuellement encore que des voitures sortent encore par l'entrée ; mais cela reste bien évidemment à la marge et très rarement sur les temps de forte concentration sur le parking. En plus des parents d'élèves, il y a aussi d'autres personnes qui circulent sur le parking aux moments de l'entrée et sortie de l'école (personne se rendant à la HGP, dans les commerces, habitants des appartements...). Ainsi, il n'est pas justifié de mettre une barrière ou un sens interdit. Il faut continuer de communiquer à ce sujet. Ceci est le rôle de tout à chacun. Un affichage à ce sujet pourra être remis au portail de l'école, mais aussi au niveau de la HGP et dans les boîtes aux lettres des habitants vivant sur la place près de l'école et de l'épicerie.

Mr Yahiaoui et Mme Blatier proposent un marquage au sol jaune avec un panneau « Interdit de stationner » devant l'école. Mme Lebreton a pris note.

### **• Serait-il possible pendant la garderie que le bureau soit placé à l'entrée pour un meilleur contrôle des entrées et des sorties des enfants ?**

En ce qui concerne la garderie, de manière générale, il n'y a pas de soucis relatifs au contrôle des entrées et sorties des enfants. Ces derniers sont badgés (scannés) quand ils partent avec leurs parents (pas de problème au niveau de la facturation garderie de manière générale)

Donc il ne paraît pas nécessaire de changer la place du bureau de la garderie, d'autant plus que cela n'est pas possible du fait des branchements informatiques actuels.

### **• De la même manière que les fiches de renseignements de l'école, est-ce que la mairie pourrait enregistrer les données et qu'elle soit simplement à modifier au lieu de la remplir à l'identique chaque année ?**

Pour des questions de lisibilité, le formulaire périscolaire (cantine, garderie) qui fait une page recto/verso ; doit être remplie tous les ans une fois. Par contre, la partie la plus longue à remplir relative au prélèvement automatique (pour facturation cantine/garderie) et aux données bancaires ; n'est à remplir que s'il y a des changements à ce sujet par rapport à l'année précédente. Cela est bien indiqué sur le document ; et pourtant beaucoup le remplissent chaque année, alors que les données bancaires restent identiques.

Cette fiche périscolaire est à remplir tous les ans, du fait des changements généraux tels que changements d'adresse, de numéros de téléphone, au niveau de la famille (séparation, personnes différentes à prévenir en cas d'urgence...).

### **• Pourquoi le maire est intervenu à l'école ?**

Comme il a été indiqué au courrier adressé par Le Maire à l'ensemble des familles cette semaine ; ce dernier est intervenue sur demande des agents de l'école afin de rappeler et de sensibiliser à nouveau les enfants aux règles de vie de l'école qui avaient tendance à ne pas être respectées par beaucoup d'enfants depuis le début de l'année sur les temps périscolaires. Le courrier détaille bien la chose. Cette intervention a plutôt eu de bons effets pour le moment.

### **• Cette année, qu'est-ce qu'il sera mis en place pour la prise des goûters à la garderie ?**

Pour les maternelles (TPS-PS-MS), l'organisation est restée inchangée : à 16 H 45, les enfants sont réunis dans le vestiaire, près de la salle de classe de Cécile pour le goûter ; avant de rejoindre la garderie à 17 h.

Pour les autres enfants (de la GS au CM2), un vrai temps de goûter est aussi mis en place de 16 h 45 à 17 h 00. Quand il fait beau, ils sont réunis dehors et quand il pleut ou qu'il fait froid, le

gouter est pris à l'intérieur de la garderie. Il y a donc un vrai temps de gouter, durant lequel tous les enfants se posent. Cela permet un moment de transition entre le temps scolaire et la garderie. Et cela fonctionne plutôt bien et convient à la majorité (enfants et agents).

● **Est que l'inspection académique peut s'engager pour que ce soit toujours les mêmes remplaçants qui assurent le remplacement des professeurs absents ?**

Mme Hemme répond que ce n'est pas toujours possible de mettre la même personne.

*Mme Hemme, directrice remplaçante*

Copie transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale
- Monsieur le Maire de Québriac et les adjoints aux affaires scolaires
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué départemental de l'Éducation nationale
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres de l'équipe enseignante